

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

**Revision to a Request for Supply  
Arrangement - Révision à une demande  
pour un arrangement en matière  
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Electronic Information Technology Professional Srv  
Div/Div des srv professionnels en technologie de  
l'information électronique  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Portage III 0A1 - 1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> TBIPS	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN578-055605/F	<b>Date</b> 2014-02-26
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EN578-055605	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>File No. - N° de dossier</b> 003ei.EN578-055605	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EI-003-27169	
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b>	2014-02-14
<b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-11-14</b>	
<b>Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Benoit(003ei), Real	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 003ei
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 934-4667 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-7827
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

---

## MODIFICATION N° 002 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

**A: MODIFICATION #3****B: QUESTIONS ET REPONSES****A: MODIFICATION #3**

**La Modification #3** s'applique à la version anglaise seulement.

**B: QUESTIONS ET REPONSES**

**La présente modification sert à répondre aux questions suivantes:**

**Q1 :**

**Je suis un nouveau soumissionnaire des SPICT. Je souhaite présenter une soumission afin de devenir admissible à l'OC et à l'AMA pour des SPICT. Je ne vois pas d'option me permettant de soumissionner pour l'offre à commandes (OC).**

- (i) Comment dois-je soumissionner pour l'OC?**
- (ii) Dans le Tableau de présentation des soumissions, à l'article 1.4 de la partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions) de l'élément 1, quelle colonne devrais-je utiliser?**

**R1 :**

- (i)** La présente demande de soumissions vise une demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA). La prochaine occasion de devenir admissible à une OC sera à la prochaine demande de soumissions annuelle pour la mise à jour des AMA associés aux SPICT, à l'hiver 2015.
- (ii)** Colonne B

**Q2 :**

**Mon entreprise est déjà un fournisseur de SPICT. Lors de la précédente demande de soumissions (EN578-055605/E), en décembre 2013, on nous a octroyé notre OC/AMA. Cette fois-ci, je NE VEUX PAS demander d'autres catégories, volets ou paliers.**

- (i) Dois-je obligatoirement présenter une soumission en réponse à cette mise à jour de la DAMA?**
- (ii) Si je ne présente pas une soumission en réponse à cette demande, est-ce que je perds mes qualifications dans le cadre des SPICT?**
- (iii) Dans le Tableau de présentation des soumissions, à l'article 1.4 de la partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions) de l'élément 1, quelle colonne devrais-je utiliser?**

**R2 :**

- (i)** Non.
- (ii)** Non
- (iii)** Colonne C

**Q3 :**

---

**Mon entreprise est déjà un fournisseur de SPICT. Lors de la précédente demande de soumissions (EN578-055605/E), en décembre 2013, on nous a octroyé notre OC/AMA. Nous souhaitons devenir admissibles à d'autres catégories et au palier 2 de l'OC.**

- (i) Dois-je présenter une soumission?**
- (ii) Veuillez me faire savoir si j'ai bien compris. Je dois indiquer, dans la CCD, les nouvelles catégories pour lesquelles je présente ma soumission ainsi que les coordonnées de mes références. Je dois confirmer que tous les critères obligatoires sont respectés, en particulier O.3, O.4, O.5, l'Énoncé du soumissionnaire et l'attestation des droits acquis.**
- (iii) Dans le Tableau de présentation des soumissions, à l'article 1.4 de la partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions) de l'élément 1, quelle colonne devrais-je utiliser?**

**R3 :**

- (i) Oui**
- (ii) Confirmée. Veuillez vous reporter aux pièces jointes C et E de la présente demande de soumissions, ainsi que les pièces 3, 4 et 5 de l'élément 1.**
- (iii) Colonne D**

**Q4 :**

**À la suite de la demande de soumissions précédente, j'ai été déclaré admissible au palier 1, mais non au palier 2 de l'AMA. Que dois-je inclure dans ma soumission pour devenir admissible au palier 2?**

**R4 :** Veuillez vous reporter à la question Q3 (ii) et à la réponse R3 (ii) dans la présente modification.

**Q5 :**

**Je suis un fournisseur actuel des SPICT dans le cadre du volet 5 (Services de gestion de projets). J'ai actuellement le nombre minimum de catégories justifiées dans ce volet, à savoir 4. Je remarque que deux nouvelles catégories ont été ajoutées à ce volet (P.13 et P.14).**

**Question : L'ajout de ces deux catégories a-t-il pour effet de modifier le nombre minimum de catégories justifiées qui sont exigées pour être admissible à ce volet?**

**R5 :**

Non. Le nombre minimum exigé de catégories justifiées n'a pas changé depuis la demande précédente. Pour le volet no 5 :

- Palier 1 de l'AMA : le minimum est 4
- Palier 2 de l'AMA : le minimum est 6

**Q6 :**

---

**Si je veux être admissible (en tant qu'une seule et même personne morale) pour les SPICT, les SPTS ou les ProServices, est-ce que j'utilise le même NEA pour les trois méthodes d'approvisionnement?**

**R6 :**

Oui

**Q7 :**

**Pouvez-vous fournir un guide pour m'aider :**

- (i) à comprendre ce que je dois soumettre avec ma soumission, et**
- (ii) à comprendre comment fournir les renseignements dans la CCD**

**R7 :**

- (i) Veuillez vous reporter aux pièces jointes C et E de la partie 3 - Instructions pour préparer la soumission de l'élément 1 de la demande de soumissions.
- (ii) Consultez le site Web des Étapes simples pour les fournisseurs de la composante de collecte de données à :  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/espfccd-sesdcc-fra.html>

**Q.8 :**

**Cette question concerne l'information figurant dans le profil de mon entreprise. Existe-t-il des mesures que je peux prendre à l'avance pour que les renseignements concernant mon entreprise soient à jour dans toutes les sections pertinentes?**

**R8 :**

Oui

- (i) Vous pouvez confirmer que les renseignements concernant votre entreprise sont à jour en consultant :
  - a. le système Données d'inscription des fournisseurs (DIF) :  
<https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/s-inscrire-comme-fournisseur>
  - b. Système des services professionnels centralisés (SSPC)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/spc-cps-fra.html>
  - c. La Direction de la Sécurité Industrielle Canadienne (DSIC)  
<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/cn-cu-fra.html>
- (ii) Assurez-vous que le ou les numéros d'entreprise - approvisionnement (NEA) sont inscrits dans la CCD. Si vous faites votre soumission en tant que coentreprise, veillez à respecter les conditions suivantes :
  - (a) Fournir le NEA de chaque membre de la coentreprise.
  - (b) Faire en sorte que le soumissionnaire (la coentreprise) ait un NEA distinct pour la coentreprise.Veillez vous reporter à l'article 16 – 1 de la pièce jointe H.

**Q9**

**La demande de soumissions publiée dans le site « Achats et Ventes » contient la version française de l'annexe A (descriptions de tâches). Veuillez nous en fournir la version anglaise.**

**R.9**

Veuillez vous reporter à la modification 2 publiée dans la modification no 1 de la demande de soumissions.

**Q10**

**Nous sommes actuellement un fournisseur de palier 1 de l'AMA dans 11 des 12 catégories de EN578-055605/E.**

**Nous voulons être admissibles aux deux autres catégories qui apparaissent dans EN578-055605/F, à savoir P.13 (chef de l'équipe indépendante d'examen du projet de TI) et P.14 (examinateur indépendant du projet de TI). Nous pouvons fournir des justificatifs pour ces deux catégories.**

**Question 1 :**

**Quelles sont les exigences de justifications pour P.13 et P.14, pour satisfaire au critère obligatoire O.5- Identification des ressources et compte tenu du fait que nous avons déjà démontré que nous atteignons ou dépassons le seuil de 1,5 million de dollars?**

**Question 1a :**

**Est-il suffisant d'inclure les renseignements sur nos clients (nom, dénomination sociale, courriel, numéro de téléphone) et une description du travail fourni accompagnée d'une ou de plusieurs factures pertinentes pour P.13 et P.14 avec notre dossier de soumission sous forme papier?**

**Question 1b :**

**Pour ces deux catégories supplémentaires, il est impossible d'ajouter les coordonnées des clients dans le SSPC.**

**R10****Réponse 1 :**

Vous devez fournir des références dans la CCD pour ces deux catégories, conformément aux instructions dans la section O.5 (Identification des catégories) de la pièce jointe C. Veuillez vous reporter au Tableau de présentation des soumissions, dans la colonne D de l'article 1.4 de la partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions) de l'élément 1.

**Réponse 1a :**

Non. Ce soumissionnaire doit présenter les informations sur les références demandées dans la section O.5 à travers la composante de collecte de données (CCD).

**Réponse 1b :**

---

La codification de la CCD en fonction des catégories P.13 et P.14 est en cours. Une fois le correctif mis en place (ce qui devrait avoir lieu le 28 février 2014), les soumissionnaires pourront inscrire les coordonnées demandées pour ces deux catégories.

**Q11**

**Nous demandons à la société d'État de publier une version anglaise de l'annexe A – Besoins de services. Seule la version française de cette annexe a été publiée (ci-jointe).**

**R11**

Veillez vous reporter à la modification no 2 publiée dans la modification no 1 de la demande de soumissions.

**Q12**

- (a) **À cause des problèmes techniques regrettables qui ont affecté votre portail lors de la dernière mise à jour, et de la perte de nos offres à commandes, nous voulons présenter une nouvelle demande pour les OC et AMA des SPICT. Nous avons une copie de l'AMA. Y aura-t-il également une OC pendant la période actuelle?**
- (b) **Aussi, Si quelqu'un aurait la gentillesse de nous expliquer les points suivants:  
1.2.2. Si le fournisseur existant détenait seulement une OC avant que sa soumission ne soit disqualifiée au cours de la nouvelle compétition annuelle, seules ses qualifications pour l'OC demeurerait valides jusqu'à la première date limite de dépôt de la soumission pour la période trimestrielle de mise à jour faisant immédiatement suite au processus annuel de nouvelle compétition. Cela est-il également vrai pour notre AMA?**
- (c) **Nous ne sommes pas certains de bien comprendre ce que cela signifie pour l'OC. Notre OC sera-t-elle rétablie si nous en présentons une autre? Où puis-je trouver une copie du document de mise à jour de l'OC?**
- (d) **En outre, j'ai récemment ouvert une session dans le portail. De quoi aurai-je besoin pour avoir accès aux modules d'imputation des données pour les AMA ou OC des SPICT?**

**R12**

- (a) Non, aucune OC ne s'applique pour cette période. Veuillez vous reporter à la partie R1 (i) de la présente modification.
- (b) Il s'agit d'une occasion unique pour les fournisseurs qualifiés sous la sollicitation EN578-055605/D dont les soumissions ont été jugées irrecevables à la dernière mise à jour (EN578-055605/E), puisque cela leur permet de transférer leurs qualifications techniques de EN578-055605/D à EN578-055605/E.

---

**EXEMPLE 1 :** L'entreprise « A » était un fournisseur existant, titulaire d'une OC **et** d'un AMA dans le cadre de l'invitation EN578-055605/D.

Le 5 avril 2013, l'entreprise « A » a présenté une soumission en réponse à l'invitation à soumissionner EN578-055605/E. À cette occasion, l'entreprise « A » a soumissionné à l'égard d'un palier supplémentaire et de quatre nouvelles catégories.

Résultat : La soumission EN578-055605/E de l'entreprise « A » a été jugée irrecevable. La tentative de l'entreprise pour obtenir un palier ou des catégories supplémentaires a donc échoué. Les qualifications techniques de l'AMA que l'entreprise « A » a acquises dans le cadre de la demande de soumissions EN578-055605/D peuvent cependant être réutilisées dans une soumission à l'égard de la période 1 seulement pour la DAMA EN578-055605/F.

L'entreprise « A » a maintenant une (1) possibilité de reporter les qualifications techniques de l'AMA qu'elle a acquises dans le cadre de l'invitation EN578-055605/D. Elle doit présenter une soumission recevable en réponse à la période 1 de la nouvelle invitation EN578-055605/E.

Si l'entreprise « A » présente une soumission recevable en réponse à la période 1 de la nouvelle EN578-055605/E, les qualifications techniques de l'AMA qu'elle a acquises dans le cadre de l'invitation EN578-055605/D seront reportées dans EN578-055605/F. La prochaine occasion qu'aura l'entreprise « A » de présenter une soumission pour l'OC sera en réponse à la prochaine nouvelle invitation annuelle à soumissionner (hiver 2015).

Si l'entreprise « A » ne présente pas de soumission recevable pour la période 1 de cette invitation, les qualifications techniques de l'AMA qu'elle a acquises dans le cadre de l'invitation EN578-055605/D ne seront plus valides et l'AMA sera terminé. L'entreprise devra présenter sa candidature à titre de nouveau soumissionnaire pour une période à venir de cette DAMA ou en réponse à la prochaine nouvelle invitation annuelle à soumissionner (DOC/DAMA).

**EXEMPLE 2 :** L'entreprise « B » était un fournisseur existant, titulaire d'une OC pour des SPICT dans le cadre de l'invitation EN578-055605/D (elle ne détenait pas d'AMA).

Le 5 avril 2013, l'entreprise « B » a présenté une soumission en réponse à la nouvelle invitation EN578-055605/E. À cette occasion, l'entreprise « B » a soumissionné à l'égard d'un palier supplémentaire et de quatre nouvelles catégories.

Résultat : La soumission EN578-055605/E de l'entreprise « B » a été jugée irrecevable. La tentative de l'entreprise pour obtenir un palier ou des catégories supplémentaires a donc échoué. Les qualifications techniques de l'OC que l'entreprise « B » a acquises dans le cadre de l'invitation EN578-055605/D peuvent cependant être réutilisées dans une soumission relative à la période 1 seulement pour la DAMA EN578-055605/F.

L'entreprise « B » a maintenant une (1) possibilité de reporter les qualifications techniques de l'OC qu'elle a acquises au titre de l'invitation EN578-055605/D. Elle doit présenter une soumission recevable en réponse à la période 1 de la nouvelle invitation à

---

soumissionner EN578-055605/E. L'entreprise « B » doit savoir que les critères obligatoires O4 de l'OC et de l'AMA diffèrent.

Si l'entreprise « B » présente une soumission recevable en réponse à la période 1 de la nouvelle invitation EN578-055605/E, les qualifications techniques qu'elle a acquises dans le cadre de l'invitation EN578-055605/D seront reportées dans EN578-055605/F. La prochaine occasion qu'aura l'entreprise « B » de présenter une soumission pour l'OC sera en réponse à la prochaine nouvelle invitation annuelle à soumissionner (hiver 2015).

Si l'entreprise « B » ne présente pas de soumission recevable pour la période 1 de l'invitation EN578-055605/E, les qualifications techniques de l'OC qu'elle a acquises dans le cadre de l'invitation EN578-055605/D ne seront plus valides. L'entreprise devra présenter sa candidature à titre de nouveau soumissionnaire pour une période à venir de cette DAMA ou en réponse à la prochaine nouvelle invitation annuelle à soumissionner (DOC/DAMA).

- (c) L'OC de ce soumissionnaire a été mise de côté. La prochaine occasion qu'aura cette entreprise d'être admissible à l'OC sera en réponse à la prochaine nouvelle invitation annuelle à soumissionner à l'hiver 2015. Veuillez vous reporter à la R12 a) qui précède.
- (d) Si un soumissionnaire a omis d'appuyer sur le bouton Soumettre dans la CCD au moment de présenter sa soumission en réponse à l'invitation EN578-055605/E, l'information n'est pas reportée dans la CCD. Le soumissionnaire doit de nouveau remplir l'Inscription (exemple : indiquer que les catégories qu'il a obtenues dans le cadre de l'invitation EN578-055605/D sont « actuellement justifiées » ou « actuellement non justifiées »).

**Q13 :**

**Il y a deux nouvelles catégories dans le volet 5**

**P.13 Chef de l'équipe indépendante d'examen du projet de TI**

**P.14 Examineur indépendant du projet de TI**

**Quelles sont les instructions concernant les nouvelles justifications relatives à ces catégories puisqu'elles ne sont pas encore enregistrées dans le Système des services professionnels centralisés (SSPC)? Il est impossible dans l'immédiat de saisir l'information justificative dans l'Inscription, tel qu'il est indiqué dans la DP.**

R13

Veuillez vous reporter à la réponse R10,1b de cette modification.

**Q.14 :**

**Nous aimerions poser la question suivante à propos de la section 3 de la partie 3 de la Demande de soumissions:**

---

**Compte tenu du fait que l'Arrangement en matière d'approvisionnement des services d'examineurs 24062-080452/A sera aboli le 31 déc. 2014 et que les services ont été intégrés dans le volet 5 (Services de gestion de projets) en tant que catégories P13 et P14 de l'AMA portant sur des SPICT, le Canada envisagerait-il d'accorder des droits acquis à tous les titulaires actuels de l'AMA des Services d'examineur?**

**Il convient de noter que les ressources individuelles ont été soumises à un processus de sélection très rigoureux pour l'AMA des Services d'examineur et qu'elles ont réalisés de nombreux examens à titre de tierce partie. Un grand nombre de ces ressources proviennent de petites entreprises qui ne peuvent soumissionner pour des SPICT parce que leur chiffre d'affaires ou leur facturation n'est pas assez élevé. Il serait mal avisé et injuste que le Canada prive un groupe de gens d'affaires aussi compétents de la possibilité de continuer à effectuer des examens indépendants des projets de GI ou de TI.**

**R14 :**

Les critères d'admissibilité au statut de fournisseur de SPICT sont différents de ceux auxquels doivent répondre les fournisseurs titulaires d'un AMA 24062-080452/A. L'Attestation des droits acquis ne s'applique pas. Veuillez consulter l'Élément 1, partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions, article 1.4., colonne B, ainsi que la pièce jointe C.

De plus, si un fournisseur ne peut soumissionner pour des SPICT parce que les critères obligatoires sont trop exigeants, il aura la possibilité de répondre à la nouvelle invitation trimestrielle à soumissionner des Services professionnels, dont la publication est prévue le 1er avril 2014.

**Q15 :**

**Veuillez confirmer si l'État acceptera l'Attestation des droits acquis pour cette invitation d'un soumissionnaire qui a été titulaire d'un AMA dans le cadre de la demande de soumissions de SPICT EN578-055605/D, et dont la soumission avait été réputée irrecevable dans le cadre de la nouvelle invitation EN578-055605/E.**

**R15 :**

Confirmer. Veuillez vous reporter à la R12 b) de la modification à cette demande de soumissions.

**Q16 :**

**Notre entreprise est titulaire d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) de SPICT au titre de l'invitation à soumissionner des SPICT EN578-055605/E.**

**Nous avons remarqué que TPSGC a récemment affiché la demande de soumission numéro EN578-055605/F portant sur des SPICT.**

**Conformément à la partie 1 (Renseignements généraux), section 2.5 (Invitation à soumissionner), page 7 de 60, « La présentation d'une soumission dans le cadre de cette mise à jour trimestrielle de l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT est facultative. Les fournisseurs**

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-055605/F

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**existants peuvent présenter une soumission seulement s'ils souhaitent l'ajouter à leurs compétences existantes (par ex. : palier, région, région métropolitaine, volet ou catégories). » En tant que fournisseur existant pour des SPICT, nous ne souhaitons pas modifier notre offre technique ni ajouter nos qualifications actuelles.**

**Veillez confirmer que nous ne sommes pas tenus de présenter une soumission en réponse à la mise à jour de l'AMA pour des SPICT.**

R16 :

Confirmé